



CONSEILLER TECHNIQUE EQUIPEMENT

Présentation générale de la situation de travail et de ses conditions d'exercice

- Intitulé du poste :

Conseiller Technique Equipement des sites naturels d'escalade (S.N.E.)

- Corps et grades ciblés :

Technicien de catégorie 3 (Convention nationale du sport)

- Type de contrat

Contrat à Durée Déterminée d'un an, pouvant être transformé en Contrat à Durée Indéterminée ensuite.

L'évaluation en fin de CDD portera sur :

- le recensement des SNE
- les propositions de gestion pluriannuelle du Plan d'équipement départemental du Conseil Général de la Drôme
- l'édition du topo des Baronnies
- l'intégration au fonctionnement du comité

- Diplômes souhaités :

- Culture Générale : Baccalauréat minimum
- Technique : titulaire BE escalade ou BE alpinisme ou en cours de formation
- Permis de conduire catégorie B

- Résidence administrative :

Maison des bénévoles du sport Drôme Ardèche

- Rayonnement du poste:

Département de la Drôme

- Responsabilités exercées :

- Recensement et qualification des SNE de la Drôme
- Elaboration concertée d'un plan de gestion pluriannuel du plan d'équipement départemental du Conseil Général de la Drôme,
- Gestion de l'équipement des SNE
- Suivi de la maîtrise foncière des espaces d'escalade (SNE / accès / stationnement)
- Contrôle de l'équipement
- Promotion des SNE (signalétique, édition de topos)
- Remplacement du CTD en cas d'absence (Subsidiarité/Suppléance ponctuelle du cadre)

- Moyens alloués (humains, financiers, matériels) :

- Un ordinateur portable
- Un appareil photo numérique
- Un équipement EPI complet
- Matériel d'équipement des sites d'escalade
- Indemnisation des frais de déplacement et de mission aux tarifs en vigueur

- Contacts (partenaires de travail) :

Siège national FFME, CD FFCAM, Clubs Drômois (FFME et FFCAM), Conseil Général de la Drôme, équilibreurs,, LPO Drôme, Communes et leurs groupements (Parc Naturel Régional du Vercors, Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, ...), propriétaires fonciers dans le cadre du conventionnement.

Éléments relatifs au contenu et au contexte du poste

- Missions et activités afférentes au poste :

1) Recensement et qualification des SNE de la Drôme

- quantitatif (recensement exhaustif de l'existant)
- qualitatif (qualité des équipements, cotations des voies)
- cartographique

2) Elaboration concertée d'un plan de gestion pluriannuelle du plan d'équipement départemental du Conseil Général de la Drôme

- positionnement du potentiel drômois au niveau régional et national
- définition des objectifs départementaux en terme d'escalade
- proposition d'un plan d'équipement 2010-2012

3) Gestion de l'équipement des SNE

- Animation de la Commission mixte équipement FFCAM / FFME de la Drôme
- Élaboration avec les partenaires (Equipeurs, clubs et CG26) d'un plan pluri-annuel d'équipement et ou de ré-équipement des S.N.E.
- Gestion des dossiers de demande de matériel d'équipement (commandes, dotations, suivi)

4) Suivi de la maîtrise foncière des espaces d'escalade (SNE / accès / stationnement)

- recherche des propriétaires fonciers
- conventionnement des accès et sites d'escalade

5) Contrôle de l'équipement

- Commande et ventilation du matériel technique aux intéressés
- Expertise des sites
- Contrôle d'utilisation du matériel sur site (réception de chantier)
- Participation à l'entretien des sites
- mise en place d'un système de veille mutualisée sur les SNE

6) Promotion des SNE

- suivi de la signalétique d'information
- Coordination relative à l'élaboration des topos d'Escalade en Drôme (recueil de données, collaboration avec le service Sport-Jeunesse du CG26 et de son service d'édition, mise en forme du topo à partir du cahier des charges arrêté en Commission mixte)

7) Remplacement du CTD en cas d'absence

- subsidiarité
- Suppléance ponctuelle du cadre

- Positionnement au sein de la structure :

Cadre Technique sous rattachement hiérarchique du CTD et au service des deux fédérations (FFME et FFCAM)

Éléments relatifs aux compétences et ressources requises pour l'exercice des missions et activités

- Qualités, aptitudes, expériences, niveau de qualification et/ou de compétences principales :

- Connaissance du contexte drômois de l'escalade (territoires et acteurs)
- Connaissance du contexte national de l'escalade (problématiques récurrentes, aménagements...)
- Autonomie, prise d'initiative : Elaboration des dossiers à soumettre à la décision du Comité Directeur.
- Autonomie totale dans le registre technique (Installation corde fixe, fractio, évolution sur corde, équipement d'un site ; points d'ancrage, relais...)
- Dynamique : sens de l'anticipation des questions et des dossiers
- Aptitude d'animation de réunion : sens du dialogue et de la concertation, esprit de synthèse
- Capacité rédactionnelle, capacité à rédiger une fiche de synthèse, d'aide à la décision.
- Utilisation autonome des technologies de l'information et de la communication

- Expériences professionnelles souhaitables :

- Connaissance du mouvement sportif fédéral et des problématiques de développement des sports de nature (développement durable, politique concertée avec les acteurs et les institutions...)
- Implication dans la vie associative fédérale.

Jérôme LOUVET
Président du CD FFME Drôme